

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal du mercredi 02 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le 08 octobre 2024

ID : 031-213100662-20241002-DLCM2024_85-DE



Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mercredi 02 octobre 2024, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 26 septembre 2024. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Madame Alexia SANCHEZ – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Bernard BERINGUIER – Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Jean-Charles CONTE – Monsieur Ludovic DARENGOSSE – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC – Madame Mylène MONCERET – Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Michel FALCONNET à Madame Christel RIVIERE – Monsieur Aâli HAMDANI à Monsieur Cédric MAUREL.

Absents excusés : Monsieur Jérôme BRIÈRE – Monsieur Alexandre CHATAIGNER – Madame Élisabeth CORDEIRO – Madame Emmanuelle RAYNAUD.

Secrétaire de séance : Monsieur Benjamin HUC.

Ont également assisté à la séance en tant que conseil, Madame Virginie VIALAR, Collaboratrice de Monsieur le Maire et Madame Justine RIVIÈRE, Affaires juridiques.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 2

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2024-85 FINANCES : Non restitution de la retenue de garantie pour prescription quadriennale dans le cadre du projet de construction de l'espace multi-activités en 2010

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOpte

Votants : 23	Abstentions : 0	Exprimés : 23	Pour : 23	Contre : 0
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Monsieur le Maire énonce au Conseil municipal que, dans le cadre des marchés publics, des garanties financières sont mises en place afin d'assurer la bonne exécution des marchés. À ce titre, le pouvoir adjudicateur a la possibilité de prélever une retenue de garantie représentant maximum 5 % du montant total du marché permettant de remédier aux malfaçons constatées lors de la réception du marché ou les désordres apparus pendant la période de garantie. La retenue de garantie est libérée dans un délai d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie, soit un an à compter de la date d'effet de la réception, ce délai pouvant toutefois être prolongé dans le cas où toutes les réserves n'auraient pas été levées par le titulaire du marché.

Dans le cadre des travaux pour la construction d'un espace multi activités, des retenues de garantie non restituée à ce jour, avaient été prélevées pour différentes entreprises selon tableau joint pour un montant total de 13 075,52 €.

Code Budget Collectivité	Libellé Budget Collectivité	Date de l'écriture	Référence des Pièces	Libellé	Solde au 10/09/2024	Solde actualisé à la date du 10/09/2024
65000	BESSIERES	24/08/2011	Ordre paiement retenue garantie/84761031	CHENY CESSION	835,43	835,43
65000	BESSIERES	24/08/2011	Ordre paiement retenue garantie/84821331	MASSOUTIER ET FILS	1193	1193
65000	BESSIERES	29/08/2011	Ordre paiement retenue garantie/85161831	RIVIERE CHARPENTES	703,67	703,67
65000	BESSIERES	29/08/2011	Ordre paiement retenue garantie/85161931	CHENY CESSION	81,31	81,31
65000	BESSIERES	08/11/2011	Ordre paiement retenue garantie/89780031	CID ASCENSEURS	64,29	64,29
65000	BESSIERES	10/08/2012	Ordre paiement retenue garantie/108550531	CERAMISOL	785,5	785,5
65000	BESSIERES	24/09/2012	Ordre paiement retenue garantie/111820031	EIFFAGE ENERGIE SUD OUEST	1169,55	1169,55
65000	BESSIERES	14/11/2012	Ordre paiement retenue garantie/115743031	STDH	956,74	956,74
65000	BESSIERES	07/12/2012	Ordre paiement retenue garantie/117791531	CERAMISOL	922,37	922,37
65000	BESSIERES	07/12/2012	Ordre paiement retenue garantie/117791631	CERAMISOL	124,17	124,17
65000	BESSIERES	17/12/2012	Ordre paiement retenue garantie/118550631	STDH	859,76	859,76
65000	BESSIERES	26/03/2013	Ordre paiement retenue garantie/126140431	CERAMISOL	675,18	675,18
65000	BESSIERES	26/03/2013	Ordre paiement retenue garantie/126140731	STDH	514,89	514,89
65000	BESSIERES	03/05/2013	Ordre paiement retenue garantie/129100031	CERAMISOL	129,38	129,38
65000	BESSIERES	03/05/2013	Ordre paiement retenue garantie/129100131	CERAMISOL	58,97	58,97
65000	BESSIERES	31/07/2013	Ordre paiement retenue garantie/136050831	CERAMISOL	142,68	142,68
65000	BESSIERES	29/08/2013	Ordre paiement retenue garantie/138310331	STDH	1281,19	1281,19
65000	BESSIERES	29/08/2013	Ordre paiement retenue garantie/138310431	STDH	151,92	151,92
65000	BESSIERES	29/08/2013	Ordre paiement retenue garantie/138310531	STDH	12,56	12,56
65000	BESSIERES	29/08/2013	Ordre paiement retenue garantie/138310631	STDH	122,54	122,54
65000	BESSIERES	29/08/2013	Ordre paiement retenue garantie/138310731	STDH	20,92	20,92
65000	BESSIERES	13/09/2016	Ordre paiement retenue garantie/353140631	L'UNION DES PEINTRES	190,53	190,53
65000	BESSIERES	13/09/2016	Ordre paiement retenue garantie/353140731	L'UNION DES PEINTRES	455,21	455,21
65000	BESSIERES	10/10/2016	Ordre paiement retenue garantie/358640331	L'UNION DES PEINTRES	854,72	854,72
65000	BESSIERES	17/11/2016	Ordre paiement retenue garantie/365530331	L'UNION DES PEINTRES	381,84	381,84
65000	BESSIERES	19/01/2017	Ordre paiement retenue garantie/378190531	L'UNION DES PEINTRES	226,7	226,7
65000	BESSIERES	03/03/2017	Ordre paiement retenue garantie/386640331	L'UNION DES PEINTRES	160,5	160,5
				TOTAL		13075,52

Les retenues de garanties ainsi prélevées sont atteintes par la prescription quadriennale et la commune est également en litige avec les sociétés concernées en raison de défauts de construction. De ce fait, Monsieur le Maire demande l'autorisation du reversement de celle-ci au budget principal de la commune par l'émission d'un titre de recette au compte 788 correspondant au montant de ces retenues de garantie.

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- **CONFIRME** la non restitution de la retenue de garantie d'un montant de 13 075,52 € aux entreprises concernées dans le cadre des travaux pour la construction d'un espace multi-activités en 2010 ;
- **AUTORISE** le reversement de la retenue de garantie d'un montant de 13 075,52 € au budget principal de la commune par l'émission d'un titre de recette à l'article 75888 ;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à l'un de ses représentant(e)s pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE** que la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,

Cédric MAUREL

A large, stylized handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Certifié exécutoire,
les formalités de publicité ayant été effectuées
le : 08 octobre 2024

et la délibération ayant été reçue en Préfecture
le : 08 octobre 2024

Envoyé en préfecture le 08/10/2024

Reçu en préfecture le 08/10/2024

Publié le



ID : 031-213100662-20241002-DLCM2024_85-DE